

contrat de mariage avec un étranger

Par **ghislainanton**, le 15/01/2019 à 14:32

Bonjour

Je souhaite souscrire un contrat de mariage avec mon conjoint étranger qui ne parle pas français .

Le notaire peut-il nous imposer un traducteur agréé ?

Cdt

Par **youris**, le 15/01/2019 à 20:07

bonjour,

le notaire doit assurer l'efficacité de son acte, il doit donc s'assurer que votre futur mari comprenne ce qu'il va signer.

je n'ai pas trouvé d'indication mentionnant que le notaire peut vous imposer un traducteur-interprète mais il a le droit de refuser d'établir cet acte.

il vous reste à trouver un notaire moins exigeant.

mais il ne faudrait pas que dans quelques années, votre époux prétende ne pas avoir compris ce qu'il a signé.

salutations